

DÉFENDONS
les coiffeurs!

www.unec.fr/defendonslescoiffeurs

PÉTITION A L'ADRESSE DES CANDIDATS

AUX ÉLECTIONS

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

2017

DÉFENDONS *les coiffeurs !*

LE PLAIDOYER

Dans un contexte de marasme économique et de chômage subis par de nombreux français, **la Coiffure est aujourd'hui l'un des rares secteurs à tirer son épingle du jeu**. Pourtant elle souffre d'un déficit d'image, parfois dénigrée, souvent dévalorisée ; elle ne bénéficie pas d'une attention pourtant méritée des pouvoirs publics, alors qu'elle représente le **2^e secteur de l'artisanat**, avec un chiffre d'affaires annuel de 6,16 milliards d'euros !

La Coiffure, c'est d'abord un métier de passionnés, d'artisans fiers de leur savoir-faire et toujours en quête d'excellence. Ils sont au total **188 000 actifs** qui exercent leur activité partout en France, en tant que chefs d'entreprise, salariés et apprentis. Secteur économique à part entière, **les entreprises de coiffure constituent des facteurs de lien social dans les villes et les campagnes. Elles contribuent au quotidien à l'attractivité et au dynamisme des territoires, mais aussi à la formation et à l'emploi des jeunes**. La Coiffure, c'est en effet **une offre de formation de qualité**, avec des cursus structurés et des diplômes de tous niveaux (CAP, Brevet professionnel, BTS, BM et bientôt Bac pro) ainsi qu'un CQP «Responsable de salon » permettant l'acquisition de compétences générales et spécialisées. Ces possibilités d'apprentissage et d'évolution sont le sésame pour construire un **projet professionnel solide**. Ce sont aujourd'hui **plus de 17 000 apprentis et 2 350 jeunes en contrat de professionnalisation qui apprennent auprès de leurs aînés et feront vivre demain notre savoir-faire**.

Enfin, **la Coiffure est un pôle d'excellence, une vitrine de l'artisanat français**. A travers tous nos professionnels qui exportent leur savoir-faire réputé partout dans le monde. A travers notre équipe de France qui s'illustre sur les podiums des plus grandes compétitions internationales et fait partie du Top 3 des pays les plus médaillés.

En septembre prochain, **Paris sera la capitale mondiale de la Coiffure**, en accueillant le salon international de référence MCB by Beauté Sélection et le Championnat du Monde de la Coiffure. Une occasion de porter haut les couleurs de notre Profession ainsi que de l'artisanat en général.

La Coiffure est un secteur d'avenir. C'est pourquoi, il est urgent de :

- Revaloriser le métier notamment auprès des plus jeunes,
- Maintenir la qualification professionnelle, garantissant à la fois le niveau d'excellence et le respect des règles d'hygiène et de sécurité vis-à-vis du consommateur,
- Lever les freins à l'embauche et permettre ainsi de pourvoir les nombreuses offres d'emploi vacantes et à créer,
- Favoriser les investissements pour garantir la pérennité des entreprises,
- Garantir une concurrence loyale pour garantir des prestations de qualité et la survie de notre savoir-faire

Professionnels chefs d'entreprise et salariés de la Coiffure et de l'Artisanat, étudiants, apprentis et jeunes en contrat professionnel, clientes et clients de salons de coiffure, nous vous invitons à signer et à partager cet appel adressé à l'ensemble des candidats des élections présidentielles et législatives.

Pour que nos responsables politiques s'engagent et défendent les Coiffeurs, et à travers eux, l'avenir de l'artisanat français !

www.unec.fr/defendonslescoiffeurs

NOS PROPOSITIONS

PRIORITÉ 1 : REVALORISER LE MÉTIER



Parce que le secteur de la Coiffure offre de très belles perspectives de carrière, et de formation tout au long de la vie professionnelle, L'UNEC appelle les candidats à revaloriser le métier, notamment auprès des jeunes.

Nos 4 mesures concrètes

- ✚ Favoriser une **gestion pluraliste de l'orientation scolaire**, entre l'Education Nationale, la Région et les partenaires sociaux, afin de garantir une formation en adéquation avec l'emploi
- ✚ **Renforcer la qualification professionnelle**, garantie du niveau d'excellence et du respect des règles d'hygiène et de sécurité vis-à-vis du consommateur
- ✚ **Maintenir les conseillers de l'enseignement technologique (CET)** : leur redonner la présidence des jurys d'examens (aujourd'hui remplacés par une « personne qualifiée ») et valoriser cette fonction essentielle pour renforcer la relation école/entreprise ;
- ✚ **Simplifier la procédure de juryfication de la VAE** (Livrets 1 et 2), un système complexe et inadapté à la filière, et adapter ces Livrets aux spécificités du secteur,

PRIORITÉ 2 : LEVER LES FREINS À L'EMBAUCHE



Parce que le Droit du Travail est aujourd'hui trop complexe, et les charges sociales et fiscales trop lourdes, les chefs d'entreprise n'ont pas la possibilité d'embaucher malgré les besoins forts en main d'œuvre. L'UNEC appelle les candidats à réduire les charges des entreprises afin de faciliter les créations de postes dans la Coiffure.

Nos 4 mesures concrètes

- ✚ **Revaloriser et développer l'apprentissage**, une voie royale pour les jeunes (66% des apprentis dans l'artisanat occupent un emploi 6 mois après leur formation) :
 - ➔ **baisser le coût** (13.70 € de l'heure en France contre seulement 7 € en Allemagne et en Angleterre*) [**sources : ifrap.org*] ;
 - ➔ **augmenter les aides financières à l'apprentissage** (aide TPE jeune apprenti, primes régionales...) ;
 - ➔ **simplifier la procédure de rupture du contrat d'apprentissage** ;
 - ➔ **maintenir l'exclusion des apprentis du calcul des effectifs de l'entreprise.**

Baisser le coût du travail :

- **Maintenir le CICE** ou le transformer en allègement de charges afin d'assurer sa pérennité ;
- **Retirer les cotisations d'allocations familiales de la charge des entreprises ;**
- **Poursuivre une baisse directe et massive du niveau des prélèvements sociaux ;**
- **Rétablir les exonérations de cotisations sociales pour les heures supplémentaires ;**
- **Réduire la fiscalité sur les entreprises** par une baisse des dépenses publiques (Etat et collectivités territoriales) ;
- **Exonérer de charges sociales pendant deux ans**, l'employeur qui embauche son ancien apprenti ou son jeune en contrat de professionnalisation en CDI ;
- **Revenir sur la mise en place d'une retenue à la source** : ce dispositif n'apporte pas de réelle simplification pour le contribuable, mais impose une charge financière et administrative supplémentaire pour les entreprises et risque de nuire aux relations de travail employeur/salarié.

Réformer la médecine du travail et supprimer le compte de pénibilité (C3P) :

- Remplacer la visite médicale par une **visite annuelle chez le médecin traitant** ;
- **Réformer le système de tarification** de la médecine du travail ;
- **Privilégier des mesures de prévention** des facteurs de pénibilité au niveau des branches professionnelles ;
- Remplacer le C3P par un dispositif allégé comportant des mesures de départ anticipé à la retraite.

Réformer le Droit du travail

- **Simplifier le Code du travail** limitant son périmètre à quelques grands principes des relations au travail relevant de l'ordre public social ;
- **Rétablir le rôle central de la branche professionnelle dans le dialogue social**, 98 % des entreprises françaises comptent moins de 50 salariés et ne disposent pas de ressources internes pour négocier des accords d'entreprise ;
- **Restaurer la primauté de l'accord de branche**, relégué au 2nd plan dans la loi Travail,
- **Assouplir la procédure de licenciement afin de sécuriser les entreprises (création d'un plafonnement des indemnités de licenciement sans cause réelle et sérieuse) ;**
- **Assouplir les règles de conclusion des CDD** (motifs, délais de carence, suppression de l'indemnité de précarité, renouvellement, durée du CDD allongée) ;
- **Mutualiser la prise en charge de l'indemnité pour inaptitude**, qu'elle soit professionnelle ou non.

PRIORITÉ 3 : GARANTIR LA PÉRENNITÉ DES ENTREPRISES



Parce que la Coiffure, au même titre que les autres secteurs de l'Artisanat, est un véritable moteur de l'économie de proximité, l'UNEC appelle les candidats à mieux accompagner ces entreprises qui contribuent au quotidien au dynamisme de nos territoires.

Nos 4 mesures concrètes

- ✚ **Faciliter l'accès aux financements**, en exonérant de charges sociales et fiscales les bénéfices réinvestis dans l'entreprise ;
- ✚ **Assouplir la législation** sur les baux commerciaux et les fonds de commerce ;
- ✚ **Créer un fonds de financement de l'artisanat et du commerce de proximité** dédié à la création, la reprise, la modernisation des entreprises ;
- ✚ Inciter les collectivités territoriales, les communes et les inter-communautés à **développer le tissu des TPE-PME dans tout projet d'aménagement ou de réaménagement**.

PRIORITÉ 4 : GARANTIR UNE CONCURRENCE LOYALE



Parce que la Coiffure, comme l'ensemble de l'artisanat, subit des formes de concurrence déloyale, qui fragilisent les chefs d'entreprise et les emplois qu'ils créent, l'UNEC appelle les candidats à prendre des mesures protectrices et garantes d'une ouverture du marché responsable et créatrice d'emplois.

Nos **4** mesures concrètes pour pérenniser les entreprises

- ✚ **Transformer le régime de la micro-entreprise** : baisser le seuil du chiffre d'affaire, limiter à 2 ans sa durée, en faire un tremplin vers la création d'une entreprise pérenne de droit commun ;
- ✚ **Baisser le taux de TVA et l'harmoniser pour toutes les entreprises** ;
- ✚ **Prévenir les dérives de l'« ubérisation »**, avec une harmonisation fiscale et sociale entre les Etats membres de l'Union Européenne, et l'obligation d'appliquer le droit social et fiscal du pays où le travail est effectué (quel que soit le pays d'origine du salarié) ;
- ✚ **Lutter contre la concurrence déloyale** en renforçant le contrôle du diplôme, des conditions d'exercice et d'installation.

LES CHIFFRES DE LA COIFFURE

83 200 ÉTABLISSEMENTS

188 000 ACTIFS INCLUANT **95 370** SALARIÉS, **17 000** APPRENTIS
ET **2350** CONTRATS DE PROFESSIONNALISATION

ENVIRON LA MOITIÉ DES ÉTABLISSEMENTS **EMPLOIE AU MOINS 1 SALARIÉ** AVEC UNE MOYENNE DE 2,4 COLLABORATEURS

CA* : **6,16 MDE** - REPRÉSENTANT UN CA MOYEN DE : **77,1K€****

*source INSEE/ESANE 2013

**CA par unité légale

QUI SOMMES-NOUS ?



L'Union Nationale des Entreprises de Coiffure (UNEC) est l'organisation professionnelle de référence des chefs d'entreprise de la coiffure, qu'ils soient franchiseurs ou franchisés, indépendants avec ou sans salariés, en salon ou à domicile. Elle est présidée par Bernard Stalter, coiffeur de profession, mais également Président de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCMA).

L'UNEC coordonne les actions syndicales nationales pour défendre et valoriser le deuxième secteur de l'Artisanat.

Fédératrice de 22 unions régionales regroupant les unions départementales, l'organisation accompagne au quotidien ses adhérents, sur les questions juridiques, commerciales et de développement.

www.unec.fr